

**16000VI**

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 8-4-2011 Date de révision: 21-8-2020 Remplace la fiche: 13-8-2020 version: 4.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Code du produit : 16000VI

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031
msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée contient <3% (w / w) DMSO extrait selon IP 346.

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié.	(N° CAS) 64742-55-8 (N° CE) 265-158-7 (N° Index) 649-468-00-3 (N° REACH) 01-2119487077-29	35 – 50	Asp. Tox. 1, H304
bis(nonylphenyl)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413
masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle	(N° CAS) 125643-61-0 (N° CE) 406-040-9 (N° Index) 607-530-00-7 (N° REACH) 01-0000015551-76	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413
Produits de réaction d'acides gras, C14-C18 et C18 (insaturés) avec la tétraéthylènepentamine	(N° CE) 701-204-9 (N° REACH) 01-2119960832-33	0,1 – 0,49	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich	(N° CAS) 398141-87-2 (N° CE) 800-172-4 (N° REACH) 01-2119969520-35	0,1 – 0,49	Aquatic Chronic 2, H411
Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	(N° CE) 424-820-7 (N° REACH) 01-0000017126-75	0,1 – 0,24	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény	(N° CAS) 93882-40-7 (N° CE) 299-434-3 (N° REACH) 01-2120735527-50	0,1 – 0,24	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound	(N° CE) 424-820-7 (N° REACH) 01-0000017126-75	(0,1 ≤C < 0,24) Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Après ingestion	: Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas d'informations complémentaires disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : ≤ 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Huileux.
Couleur	: rouge.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 847 g/l
Solubilité	: Eau: Négligeable.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 30 mm²/s @ 100°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

acides et bases. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié. (64742-55-8)

DL50 orale rat	> 5000 kilogramme
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,53 mg/l/4h

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

DL50 cutanée lapin	4000 – 8000 mg/kg de poids corporel US 16 CFR 1500.3 Federal Hazardous Substances Act
--------------------	---

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg 67/548/EEG Annex V, B1
DL50 cutanée rat	> 500 mg/kg 67/548/EEG Annex V, B3
DL50 cutanée lapin	> 500 mg/kg de poids corporel

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)

DL50 orale	> 10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Aucune donnée disponible.

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: Aucune donnée disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	175 mg/kg de poids corporel male rat: OECD 421
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	175 mg/kg de poids corporel Male rat: OECD Guideline 421

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel
-----------------------------	----------------------------

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Viscosité, cinématique	30 mm²/s @ 100°C
------------------------	------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié. (64742-55-8)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l
CEr50 (algues)	> 100 mg/l 48h
NOEC chronic fish	100 mg/l

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l OECD 203 (Danio rerio @ 96h
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202 Daphnia magna
CE50 72h algues 1	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
CE50 72h algues (2)	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
CE50 96h algues (1)	870 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

CL50 poisson 1	2,4 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 poissons 2	3,3 Cyprinodon variegatus
CE50 Daphnie 1	4,6 mg/l Daphnia magna
CE50 72h algues 1	63 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronic fish	1 mg/l @4d Oncorhynchus mykiss
NOEC chronic crustacea	0,63 mg/l 2d Daphnia magna
NOEC chronic algae	0,313 mg/l 3d Selenastrum capricornutum

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound

CL50 poisson 1	1,5 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,09 mg/l
CE50 Daphnie 2	0,22 21d
CE50 72h algues 1	0,31 mg/l
LOEC (chronique)	0,35 mg/l Daphnia magna @21 d
NOEC (chronique)	0,14 mg/l
NOEC chronic algae	0,13 mg/l

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)

CL50 poisson 1	> 1000 ml/l 96h Cyprinodon variegatus OECD 203
CL50 poissons 2	> 100 mg/l 96h Oryzias latipes OECD 203
CE50 Daphnie 1	9,5 mg/l OECD 202
CE50 72h algues 1	> 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata- OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
------------------------------	--

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié. (64742-55-8)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1 % @28d

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
DBO (% de DThO)	9,6 % DTO Thod 28d OECD TG 301F

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	52,9 % @60d OECD 301B - 10mg/l

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	11 – 14 % OECD 301

12.3. Potentiel de bioaccumulation

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié. (64742-55-8)

Log Pow	> 3
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Log Pow	> 7,6
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27,54
---	-------

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Log Kow	4,1
Potentiel de bioaccumulation	S'attend à ce que la bio accumulation.

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound

Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	-------------------------------

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)

Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	-------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Sol	Adsorption dans le sol.
-----	-------------------------

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

Sol	Adsorption dans le sol.
-----	-------------------------

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorous compound

Log Koc	0,343 – 5,315
Sol	Adsorption dans le sol.

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény (93882-40-7)

Sol	Adsorption dans le sol.
-----	-------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : insoluble dans l'eau. Une partie des composants est difficilement biodégradable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 13 02 00 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié. est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, Huile de base - non spécifié. est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3	Composition/informations sur les composants	Ajouté	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté	
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

ATF Automatic Transmission Fluid Dexron VI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient 4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécény. Peut produire une réaction allergique.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.